

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Vendredi 10 Décembre 2010  
A 15 h 00– à LA ROCHE BERNARD

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Vendredi 10 Décembre 2010 à 15 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

*Absents Excusés :*

- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'I.A.V.,
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur PAILLOT, Payeur Départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du Vendredi 10 Décembre 2010  
A 15 h 00 – à LA ROCHE BERNARD

**I- ACTIONS**

**1. – Contrat de SAGE 2008-2012 : approbation du programme 2011**

Lors de sa séance de Juin 2008, le Conseil d'Administration avait délibéré quant à la mise en œuvre du Contrat du SAGE Vilaine pour la période 2008-2012. Ce contrat a été établi avec la Région Bretagne, mais aussi avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Général des Côtes d'Armor.

Tous les ans, un programme annuel doit reprendre les actions inscrites dans le Contrat de SAGE. Cela doit permettre d'engager les financements en confirmant la demande et d'éventuellement l'adapter. Ces actions qui seront portées par l'IAV sont liées soit à son rôle d'EPTB, en tant que chef de file du SAGE, soit en tant qu'opérateur local.

Ce projet de programme, établi en parallèle des autres contrats des opérateurs locaux du bassin de la Vilaine, souligne le rôle de l'IAV dans la mise en œuvre d'opérations d'animation sur le bassin de la Vilaine. Il permet de regrouper au sein d'un même document l'ensemble des opérations menées par l'IAV ayant trait à la politique territoriale de bassin.

Le montant prévisionnel du Contrat du SAGE Vilaine 2008-2012 est d'environ 7 473 000 €. Pour l'année 2011, le montant total du programme est estimé à 1 254 230 € dont 828 730 € sur EPTB et 425 500 € sur opérateur local.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

- **Adopte le programme 2011 du contrat de SAGE 2008-2012.**
- **Sollicite de l'ensemble des financeurs mentionnés dans les fiches actions, les subventions correspondantes.**
- **Charge le Président de signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme  
Le Président,



Y. MAHE